

# LA LETTRE

819

29-11-2013

*du Snudi Force Ouvrière*

Hebdomadaire du Snudi FO

A  
U  
  
S  
O  
M  
M  
A  
I  
R  
E

## Page 2

Meeting Force Ouvrière :  
Mercredi 29 janvier 2014

## Page 3

CTM du 27 novembre 2013  
Déclaration de la FNEC FP FO

## Page 4

GT1- Directeur - première séance du 25 novembre  
Une filière de métier qui dissocierait directeur et enseignants

## Page 5

GT2 - RASED - première séance du 26 novembre  
Un nouveau métier de la « difficulté scolaire »  
par un « réseau d'aide du socle »

## Page 6

GT4 - Conseillers pédagogiques : première séance du 26 novembre  
1607 heures annuelles et un nouveau métier  
de « responsable pédagogique » en dehors des statuts actuels

## Page 7

GT5 - Professeurs des Ecoles - 1ère séance du 26 novembre

## Page 8

14ème journée nationale FO "Travail et Handicap"  
mercredi 18 décembre 2013

## Annexe

✓ Fiches des Groupes de travail

### SNUDI FO

Syndicat National Unifié des  
Directeurs, Instituteurs et  
Professeurs des Ecoles de  
l'Enseignement Public  
Force Ouvrière

6, rue Gaston Lauriau -  
93513 Montreuil Cedex

ISSN 1271 - 4437  
CPPAP n° 0910 S 07512  
Imprimé par nos soins

Directeur de la Publication:  
Norbert TRICHARD

**Site public** : <http://www.fo-snudi.fr>

**Site privé** sur lequel vous retrouvez la LSN : <http://lsn.fo-snudi.fr>

Utilisateur : **lsn**

Mot de passe : **syndicat**

**BO** : <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

**Légifrance** : <http://www.legifrance.gouv.fr>



- ▶ Aux Secrétaires Généraux des Unions Départementales
- ▶ Aux Secrétaires Généraux des Fédérations

Paris, le 27 novembre 2013

Circulaire : N° 194 - 2013

Secteur : Organisation – Statuts– DOM TOM- Jeunes – Armée – Politique d’Archivage – Syndicalisation des Femmes.

Réf : MB.ML

Objet : Circulaire Meeting n°1 - Erratum

### MEETING FORCE OUVRIERE MERCREDI 29 JANVIER 2014

Cher(e)s Camarades,

La commission exécutive confédérale du 21 novembre 2013 a décidé l’organisation d’un meeting national Force Ouvrière afin de réaffirmer publiquement nos positions et revendications notamment contre les politiques d’austérité qui continuent d’être menées tant au plan national qu’au plan européen et leurs conséquences sociales, économiques et démocratiques.

Le meeting est fixé au **29 janvier 2014**, après-midi, **Halle Freyssinet, 55 boulevard Vincent Auriol, PARIS 13<sup>ème</sup>**.

Le déroulement et les horaires précis vous parviendront ultérieurement, le meeting devrait commencer aux alentours de 14h00 et se terminer au plus tard à 17h. D’ores et déjà, vous pouvez donc informer vos syndicats et recueillir les inscriptions pour participer à cet évènement.

La salle peut contenir jusqu’à 6000 participants, c’est pourquoi vous recevrez, comme l’an passé, la participation idéale pour chaque UD et FD pour atteindre cet objectif.

Toutes les informations pratiques vous seront également adressées très prochainement.

A la demande de certaines UD, l’édition d’un bon de soutien sera renouvelée, aussi nous vous remercions de remplir le coupon réponse si vous êtes intéressé.

Bien entendu, vous pouvez vous adresser à Michèle BIAGGI, Secrétaire Confédérale pour évoquer les éventuels problèmes d’organisation.

Amitiés syndicalistes.

**Michèle BIAGGI**  
Secrétaire Confédérale

**Rose BOUTARIC**  
Trésorière Confédérale

**Jean Claude MAILLY**  
Secrétaire Général



## CTM du 27 novembre 2013 Déclaration de la FNEC FP-FO

Monsieur le Président,  
Mesdames, messieurs,

Nous saisissons cette réunion du CTM pour revenir sur les dossiers les plus brûlants.

Le Ministre de l'Éducation Nationale a ouvert la deuxième phase de la refondation en ouvrant les discussions sur le métier et les missions, et donc sur le statut des personnels.

Ces discussions se déroulent dans un climat où une situation de conflit est désormais installée dans le premier degré du fait de la réforme des rythmes scolaires. Cette situation hypothèque l'ensemble des discussions dans les groupes de travail.

Après la grève importante du 14 novembre dernier, appelée par les fédérations Force Ouvrière, CGT, SUD et FAEN, un nouvel appel national à la grève est lancé pour le 5 décembre dans un cadre plus large encore.

Ce qui est en cause avec cette réforme, tout le monde le mesure, c'est d'une part la confusion du scolaire et du périscolaire, d'autre part les inégalités de traitement des élèves sur le territoire national, selon les moyens et les choix des communes.

Ce qui est en cause c'est aussi le statut et les conditions de travail des personnels. Les propositions en matière de décompte des services des personnels assurant des fonctions de remplacement qui se situent dans une logique d'annualisation en sont une nouvelle illustration.

Il nous semble urgent de sortir de cette situation. La première mesure est à tout le moins de suspendre cette réforme. C'est la demande des personnels, c'est cette demande que le secrétaire général de notre confédération a porté auprès du Premier Ministre ce lundi 25 novembre. La réforme des rythmes touche aussi les salariés comme parents.

Il faut en revenir à un temps scolaire sous la responsabilité de l'Etat et un temps périscolaire sous la responsabilité des communes nettement séparés dans le temps : cela implique bien évidemment que le décret du 24 janvier soit abrogé et l'ouverture de négociations.

L'obstination ne pourra désormais que cristalliser un peu plus la situation de conflit.

Nous voulons également lancer une alerte sur le statut des personnels enseignants du second degré et les propositions qui ont été formulées.

Le ministre a déclaré que sa volonté n'est pas d'attaquer les

enseignants, mais de les conforter. Pourtant une semaine après que les propositions ont été rendues publiques, le climat commence à se tendre.

Ce qui est en cause c'est la disparition programmée des décrets du 25 mai 1950 définissant les obligations de service des enseignants en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement, et les pondérations et décharges statutaires qui y sont liées.

Ce qui est en cause c'est un nouveau cadre qui alourdit les missions extérieures à l'enseignement et donc le temps de présence, rend obligatoire nombre de tâches qui relevaient de la liberté de l'enseignant, soumet les enseignants à une tutelle locale, diminue les rémunérations et substitue des indemnités modulables à des décharges statutaires.

C'est pour toutes ces raisons que la référence à l'horaire légal de la Fonction Publique a été avancée.

Le projet qui nous est soumis loin d'être protecteur, prive les personnels de garanties nationales.

L'émotion est grande chez collègues des classes préparatoires. Pour paraphraser un candidat à la présidence de la République, aucune catégorie de salariés ne peut accepter de travailler plus pour gagner 10, 15 ou 20% de moins. Les pondérations et définitions des obligations de service des professeurs sont fondées sur la charge de travail en première ou deuxième année et selon les effectifs des classes. Il est préoccupant que pour justifier cette mesure on tente d'opposer une catégorie à une autre, et qu'on amalgame l'attachement des professeurs de CPGE à un enseignement fondé sur l'excellence à du conservatisme.

La refonte du statut suscite beaucoup plus de craintes, celles de voir leurs garanties démolies, que d'attentes chez nos collègues.

Il serait sage de renoncer à une démarche qui a toute chance de déboucher sur un deuxième conflit.

Il serait sage que les discussions se situent dans le cadre de la préservation des décrets du 25 mai 1950, et pour les PLP du maintien de leurs obligations de service prévues par leur statut particulier.

Le statut national est une protection nécessaire. La remise en cause des garanties qu'il contient et auxquelles nos collègues sont attachés est anxiogène.

Nous demandons que d'ici le groupe de travail du 2 décembre de nouvelles propositions soient faites pour conforter les garanties des collègues.

Je vous remercie de votre attention.

# Actualité de la semaine

## GT1- Directeur - première séance du 25 novembre Une filière de métier qui dissocierait directeur et enseignants

**Le représentant du ministre** a introduit en indiquant qu'il y avait 2 positions tranchées :  
Une structure reconnue comme telle avec un directeur chef d'établissement qui assure le pilotage  
Un directeur qui est le premier PE de l'école  
Le ministère a travaillé sur la base du décret de 89 qui fixe que « *le directeur est déjà un PE au-delà des enseignants parmi les autres* »

**FO** a rappelé que les directeurs comme l'ensemble enseignants sont dans des conditions de travail inadmissibles en particulier parce qu'ils sont confrontés à des exigences croissantes de la part de l'administration et des maries. Les directeurs sont en grandes difficultés. Le nombre de tâches indues va croissant. Cette situation est aggravée avec le décret du 24 janvier

Pour FO la solution n'est pas d'entériner dans un référentiel-métier toutes ces tâches indues mais d'en revenir au décret de 89.

Le directeur est un PE fonctionnaire d'Etat, il doit le rester. Il ne peut devenir un employé de la collectivité territoriale.

Il faut donc clarifier les responsabilités pour en revenir au décret de 89 et ne pas faire du directeur un supérieur hiérarchique. Il existe déjà un supérieur hiérarchique c'est l'IEN.

Il faut augmenter le temps de décharge et les bonifications indiciaires.

L'aide administrative doit être généralisée avec des postes statutaires qui garantiront leur pérennité. Les directeurs font face à une charge de travail constante, les aides administratives précaires ne répondent pas aux besoins et introduit de la précarité dans les écoles.

Nous ne sommes pas demandeur du GRAF.

Toutes les propositions contenues dans la fiche : barèmes spécifique, affectations au profil pour les écoles à 14 classes, protocole d'inspection spécifique ouvrant droit à des évolutions de carrières particulière, accès spécifique à la HC introduisent une différenciation entre directeur et PE. C'est une filière de métier dont nous ne voulons pas.

La proposition de transférer les APC des directeurs aux enseignants de l'école revient à faire payer une amélioration (légère) de la situation des directeurs par les autres enseignants. Dans une école ce qui est donné aux uns devrait donc être repris aux autres. C'est le principe de l'autonomie. Ce n'est pas acceptable pour FO.

**SNUipp** : le directeur doit être un animateur, pas favorable aux EPLE, pas d'école sous le joug des collègues  
Il faut donner aux directeurs les moyens pour assurer les nouvelles missions. Il faut tout revoir en matière de formation

Pas favorable au barème spécifique, ni au postes profilés

S'interroge sur un protocole spécifique d'inspection et suggère de discuter de ce point dans un GT sur l'évaluation des enseignants (refus du ministre)

L'accès à la Hors classe doit être pour tous les PE.

Ne demande pas le GRAF.

**SE-UNSA** : demande un statut d'emploi pour les directeurs - Le référentiel métier doit interroger sur les missions du directeur.

**CFDT** : le PEdT nécessite de recentrer le statut des écoles - Demande un GT sur l'organisation et le fonctionnement de l'école

**UNSA et CFDT** demandent un GT sur les missions des IEN

**Dans la Réponse du MEN** :

On ne va pas remettre à plus tard la question du protocole d'inspection spécifique

On va reprendre et reformuler sur les postes profilés

Pour l'APC on peut combiner dispense d'APS ou décharges et indemnités

Montreuil le 26 novembre 2013

# Actualité de la semaine

## GT2 - RASED - première séance du 26 novembre Un nouveau métier de la « difficulté scolaire » par un « réseau d'aide du socle »

Le Ministère a ouvert ce 26 novembre le groupe de travail sur les RASED dans le cadre de la refondation de l'École : il indique vouloir « conforter » les missions des RASED et...redéfinir leur cadre d'intervention, par l'écriture d'une ou de plusieurs circulaires.

Tout en réaffirmant les 3 types d'acteurs au sein des RASED (maître E, maître G et psychologue scolaire), le ministère dissocie complètement leur implantation (implantation différente sur circonscription ou école suivant le type d'acteurs), vidant de son sens le contenu même d'un « RASED de telle école », pour ne laisser que des enseignants spécialisés E, G psy, « éclatés », travaillant en « réseau » mais pas au sein d'un « réseau ».

Concernant les moyens alloués aux RASED pour pallier « la diminution massive de leurs effectifs au cours du quinquennat précédent et dont l'existence a été remise en cause » le ministère prévoit...ce qu'il y a d'inscrit dans la loi de Refondation, à savoir 14000 postes créés pour...le dispositif « plus de maîtres que de classes » et le dispositif « scolarisation des moins de 3 ans » !

Le reste servirait à renforcer des RASED mais de « façon différenciée » !

Le ministère prévoit également une « remise en route de la formation », tout en précisant qu'il y aurait un nouveau cahier des charges de la formation spécialisée dans le cadre des ESPE ! Qui dit nouveau cahier des charges dit donc nouvelles missions.

Les mesures qui permettent réellement de « conforter » ce dispositif » seraient :

- rétablir les 5000 postes de RASED supprimés par les Décrets Darcos.
- l'augmentation des départs en stages CAPA SH à hauteur des besoins ( pour la rentrée 2013 de ce quinquennat il n'y a eu que 76 départs en E et 37 départs en G, bien loin des 545 départs en E et 253 départs en G qui avaient été programmés pour la rentrée 2007 avant les décrets Darcos !)

Une nouvelle cartographie des RASED doit répondre à la revendication d'un **RASED complet à partir de 800 élèves.**

Le SNUDI FO s'est opposé à la proposition d'étendre les missions des maîtres E, G et psy, au collège en liaison avec les copsy pour arriver à des « RASED de socle », introduisant par ce biais-là la confusion des statuts du 1<sup>er</sup> et second degré, rajoutant des missions à ces personnels, pour aller vers un « *métier de la difficulté scolaire* » de la maternelle à l'université contraire aux statuts particuliers de chaque corps !

Le SNUDI FO a réaffirmé son désaccord avec la formation dans le cadre des ESPE, s'opposant à une véritable formation, clairement différenciée, en ASH correspondant à des départs massifs en stage.

**La CGT, SUD et le SNE** ont rejoint la plupart des revendications de FO.

**Le SNUipp, le SE et le SGEN CFDT** ont indiqué leur soutien total aux « RASED de socle » et au cadre des ESPE pour une formation.

Le Ministère se refuse quant à lui à tout chiffrage des moyens alloués aux RASED.

### Entendu lors de ce groupe de travail :

**SNUipp** : « on s'inscrit totalement dans un nouveau cahier des charges de la formation spécialisée dans le cadre des ESPE » !!!

« Concernant l'intervention possible de ces personnels dans les collèges, nous sommes assez d'accord avec ce *passage de témoin* » !!!

**SE UNSA** : « tout à fait d'accord avec ce qui deviendrait un *réseau d'aides du socle* » !!!

« les missions des psychologues scolaires doivent être revues dans le cadre d'un corps unique de psychologues » !!!

**SNE** : « il faut redéfinir la difficulté scolaire, le pilotage doit être au plus près de la direction d'école avec un statut d'établissement du 1<sup>er</sup> degré » !!!

**SUD** : « d'accord avec un corps unique d'enseignants de la maternelle à l'université »

A suivre.

# Actualité de la semaine

## **GT4 - Conseillers pédagogiques : première séance du 26 novembre 1607 heures annuelles et un nouveau métier de « responsable pédagogique » en dehors des statuts actuels**

Le ministère affiche là également la volonté de *prendre en compte les missions très importantes des conseillers pédagogiques*. Ils deviendraient des « responsables pédagogiques ». Au nom de cette nouvelle « responsabilité », ils seraient soumis aux **1607 heures du décret n°2000-815 du 25 août 2000 de la Fonction Publique**, avec un recrutement qui deviendrait totalement un recrutement au profil sur poste précis avec fiche de poste. Ils sortiraient donc de tout cadre réglementaire actuel, leurs missions et obligations de service seraient définies localement par la fiche de poste rédigée par le DASEN ou l'IEN ou tout partenaire du PEDT !

Plus aucune différenciation entre les conseillers pédagogiques *départementaux* ou *de circonscription* : là aussi se dessine la filière de « responsable pédagogique de l'Éducation nationale » (où seraient les CPC, les IEN, ...), s'opposant aux corps particuliers, ce qui permet, première étape, de modifier leurs obligations de service pour les aligner sur un temps de travail Fonction Publique ! En contrepartie, le Ministère prévoit une revalorisation financière royale de...**50 euros par mois** !

Rappelons que les Conseillers pédagogiques ont été exclus de l'attribution de l'ISAE.

Le SNUDI FO a rappelé son attachement à ce que les Conseillers pédagogiques demeurent des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et que comme tous les PE ils sont soumis aux mêmes obligations de service. Ce n'est pas parce que ces personnels font bien plus que leur temps réglementaire que le ministère doit en profiter pour régler...la déréglementation !

Par ailleurs le fameux décret sur lequel s'appuie le Ministère indique dans son article 7 : *les régimes d'obligations de service sont, pour les personnels en relevant, ceux définis dans les statuts particuliers de leur corps ou dans un texte réglementaire relatif à un ou plusieurs corps* ». On ne peut donc en aucune manière les aligner sur un régime général.

**La CGT et SUD** ont rejoint cette position.

**Le SE et le SGEN CFDT** ont approuvé ce cadrage de leur temps de service, ainsi que le SNUipp dans un premier temps. Devant les interventions répétées du SNUDI FO pour démonter cette proposition, qui par ailleurs n'a jamais été portée par aucun conseiller pédagogique, **le SNUipp** a proposé que cette question des 1607 heures rejoigne plutôt la discussion plus large des ORS des PE et a proposé plutôt un chiffrage allant vers **38 semaines sur 5 jours** pour les conseillers pédagogiques ! Ce que le ministère s'est empressé d'approuver comme nouvelle base de discussion dans le prochain groupe de travail sur cette catégorie de personnels.

Concernant la pseudo revalorisation financière proposée, FO et CGT ont exprimé leur désaccord.

**Entendu lors de ce groupe de travail :**

**SE UNSA** : « il nous manquait depuis plusieurs années une référence pour les ORS des conseillers pédagogiques, les 1607 heures nous conviennent tout à fait » !!!

**SNUipp** : « en ce qui concerne leurs missions, il faut veiller à bien écrire qu'ils doivent accompagner les équipes d'école dans les nouvelles missions et dispositifs qui sont à mettre en œuvre : rythmes scolaires, plus de maîtres que de classes,... » !!!

A suivre également.

# Actualité de la semaine

## GT5 - Professeurs des Ecoles - 1ère séance du 26 novembre

La fiche du MEN intitulée « Amélioration des conditions d'exercice et des perspectives de carrière rappelle la création de l'ISAE, la hausse du taux de passage à la HC accompagné d'une proposition de révisions des critères d'accès, l'annualisation des ORS des remplaçants et postes fractionnés et les modifications de la circulaire mouvement de 2013.

**FO** a indiqué que l'amélioration des conditions d'exercice passe notamment par l'annulation du gel du point d'indice, la diminution des effectifs de classe, la garantie que chaque absence soit remplacée, le respect des notifications MDPH, le recrutement des ASV en temps et en heure et leur intégration dans un corps de la fonction publique

Nous avons demandé le calendrier pour atteindre un montant minimum de 1200€ pour l'ISAE dont le montant actuel ne peut pas être regardé comme une reconnaissance pour les PE

L'attribution de l'ISAE aux enseignants de segpa, erea, itep ...

Le calendrier pour que le taux d'accès à la HC atteignent 7% conformément aux engagements

FO a confirmé son refus du projet de décret d'annualisation des TR consécutif au décret du 24 janvier

Nous avons également demandé que soit respecté le droit à 12 h de ris sur temps d'enseignement le respect du droit à temps partiel à 80% qui sont des droits de la fonction publique.

Nous avons enfin rappelé notre demande d'annulation de la récupération de la pré rentrée.

Toutes les OS ont demandé le calendrier de passage au 1200€ pour l'ISAE et au 7% de la HC  
FO, CGT, SUD, SNUipp ont refusé le décret d'annualisation des remplaçants

**Snuipp** : souhaite ouverture d'un chantier sur l'éducation prioritaire avec des décharges de service pour le 1er degré identique au 2nd degré

Le projet de décret sur l'annualisation des TR n'est pas acceptable

Droit syndical : les ris doivent pouvoir se tenir sur le temps d'enseignement

**SUD** : on règle les conditions de travail à grand coup de prime - pas satisfaisant

Les fiches proposées ne permettent pas de traiter des conditions d'exercice

**UNSA** : demande abaissement à 23 heures

Le projet de décret sur ORS des TR fait débat - prenons le temps de la réflexion - pour les enseignants en service partagé il faut penser à une décharge de service

Education prioritaire : il faut trouver le pendant au 2nd degré

**CFDT** : il faut aller plus loin sur les rythmes donc sur l'année scolaire

Regrette l'absence de proposition sur l'évaluation des enseignants

### Dans la réponse du MEN :

#### Education prioritaire

En terme de décharge de service les mesures toucheront les PE, c'est acquis - Dans le 2nd degré c'est simple avec les DGH globales, dans le 1er degré c'est compliqué avec les postes classes.

**Commentaire** : *On retrouve l'idée contenue dans le projet de transférer l'APC des directeurs aux autres PE de l'école : une dotation globale annualisée et des missions à accomplir et à se répartir au sein de l'équipe.*

#### Droit syndical :

Pour les RIS il y a eut un point de démarrage insatisfaisant - il faut travailler entre les deux extrêmes tout dehors ou tout dedans.

**ISAE** : un calendrier est compliqué - pb d'autorisation pour la loi de finance -

**Evaluation des personnels** : sera discuté après la définition des missions- il faudra préciser qui évalue

Propose de lister la situation indemnitaire et les ORS de tous les enseignants spécialisés

# Actualité de la semaine

## 14ème journée nationale FO "Travail et Handicap" mercredi 18 décembre 2013

Cher Norbert,

**Je te remercie d'avoir accepté d'intervenir à notre 14<sup>ème</sup> Journée Nationale FO « Travail & Handicap ».**

Cette manifestation se déroulera le mercredi 18 décembre 2013 de 9H à 17H à PARIS aux Salons de l'Aveyron (17 rue de l'Aubrac 75012 PARIS).

La journée sera animée par Jean-Yves Vif, rédacteur en chef du Journal du Centre.

L'auditoire est composé principalement de militants FO, 400 sont attendus.

Tu trouveras ci-dessous le pré-programme de la journée :

8H30 Accueil des participants

9H00 Ouverture de la journée

9H15 1<sup>ère</sup> Table Ronde : « les discriminations » avec la participation des présidents de l'AGEFIPH et du FIPHFP

10H30 **Débat entre Dominique Baudis, Défenseur des Droits, et Jean-Claude Mailly**

11H30 2<sup>ème</sup> Table Ronde « les aidants »

12H30 Déjeuner

14H00 3<sup>ème</sup> Table Ronde « Europe et Handicap »

15H00 Des réalisations au service des personnes handicapées

16H30 Synthèse et clôture de la journée

17H00 Fin des travaux